



Jura Nature Environnement
21 rue Rouget de Lisle
39000 Lons le Saunier

M le Maire
1 place de la Mairie
39310 SEPTMONCEL LES MOLUNES

Le 03/08/2023

Objet : recours gracieux permis d'aménager lotissement du Manon à Septmoncel les Molunes
Copie : Préfet du Jura, Dreal BFC, Communauté de communes HJSC

Monsieur le Maire,

Vous avez acté, début juin dernier, un permis d'aménager concernant zone AUT du Manon à Septmoncel-les-Molunes.

Par le présent recours gracieux, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir revenir sur votre décision que nous estimons non seulement contraire aux enjeux actuels de préservation des espaces naturels et agricoles, de préservation des espèces, d'artificialisation des sols, de paysages, de mobilité, mais aussi et surtout que nous estimons en être en incompatibilité avec le SCOT, notamment au regard des dispositions encadrant l'accueil des populations tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Par ailleurs, les dispositions d'aménagement de ce lotissement sont elles-mêmes en contradiction avec votre PLU communal qui limitait cette zone à 1,1ha urbanisable (pour 10 à 15 logements) alors que le projet compte 1,6ha et prévoit 16 logements. Ensuite, cet espace était énoncé comme à urbaniser de façon cohérente et maîtrisée pour lutter contre le mitage des zones agricole.

Le secteur est classé en AUT au PLU, donc A Urbaniser à vocation Touristique. Bien qu'acté lorsque le PLU a été adopté, le contexte et les besoins touristiques ont évolué et il pourrait être pertinent de réinterroger ce projet à ce titre. Ensuite, aucun dispositif de contrôle ne permettra de vérifier la destination réelle des logements prévus : touristique, secondaire, permanent ?

Ce projet s'oppose également aux enjeux liés au cadre de vie et à l'environnement dont l'un des enjeux s'intitule « protéger et gérer les espaces naturels les plus riches ». Compte-tenu des enjeux de biodiversité inhérents au secteur, la DDT 39 a demandé une étude printemps-été, ce qui prouve bien la vigilance de l'administration sur ce volet.

Nous attirons votre attention sur le fait que, bien qu'adopté il y a plus de 10 ans, votre PLU n'est probablement plus en phase avec les nombreux enjeux susnommés qui ont émergé dans la dernière décennie.

Enfin, nous attirons également votre attention sur la pétition en ligne qui s'oppose à la construction de ce lotissement. En effet, celle-ci compte à ce jour plus de 3000 signatures, montrant clairement l'opposition de l'opinion publique au projet.

Pour ces raisons, nous vous prions de bien vouloir réexaminer la situation et de bien vouloir réinterroger le bien fondé de votre décision.

Dans l'attente des suites qui seront données, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos considérations distinguées.

Joelle PIENOZ, représentante légale et co-présidente

